

## DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE

### ENQUETE DE SUIVI DE LA PAUVRETE AU SENEGAL (ESPS\_2005)

Etant donné les conditions de l'enquête, il est nécessaire que tous les ménages sélectionnés et toutes les personnes cibles y résidant soient interrogés. Pour s'assurer que le nombre de ménages à enquêter dans un DR est atteint, on devrait effectuer des remplacements pour les ménages qui pour diverses raisons ne répondraient pas à l'enquête. Un procédé simple consiste à remplacer tout ménage n'ayant pas répondu (absence dans la période d'enquête, refus, indisponibilité du ménage au moment de l'interview, etc.) par le ménage qui le suit immédiatement sur la liste. Pour simplifier la tâche de l'enquêteur et réduire les risques de manipulations de l'échantillon ou de violation des principes du tirage aléatoire (si cette opération était confiée à l'enquêteur), l'on a tiré des ménages de remplacement en même temps que les ménages de l'échantillon de départ, soit 16 ménages par DR.

#### *Exemple de tirage de ménages*

Supposons que le DR<sub>1</sub> soit tiré et qu'après le dénombrement la liste est arrêtée à 129 ménages. Admettons, comme ce sera le cas, qu'on veuille tirer de façon aléatoire 40 ménages échantillons et 3 ménages de remplacement en cas de nécessité. Le procédé à utiliser est le suivant:

- 1) déterminer le pas de tirage, soit  $129/43 = 3$ ,
- 2) tirer au hasard un nombre entre 1 et 3, soit 2: le ménage numéro 2 sera donc le premier ménage de l'échantillon dans le DR<sub>1</sub>,
- 3) déterminer les autres ménages de l'échantillon en ajoutant successivement le pas de tirage jusqu'à ce que l'on obtienne les 43 ménages souhaités. Ci-dessous sont donnés les numéros des ménages tirés dans l'échantillon. La première ligne indique le rang du ménage dans le tirage et la seconde son numéro (souligné) dans la liste globale des ménages du DR.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>32</b>
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
<b>35</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>65</b>
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
<b>68</b>	<b>71</b>	<b>74</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>83</b>	<b>86</b>	<b>89</b>	<b>92</b>	<b>95</b>	<b>98</b>
34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	
<b>101</b>	<b>104</b>	<b>107</b>	<b>110</b>	<b>113</b>	<b>116</b>	<b>119</b>	<b>122</b>	<b>125</b>	<b>128</b>	

Les ménages tirés seront re-numérotés de 1 à 40 selon l'ordre de tirage pour les ménages de départ et de 41 à 43 pour les ménages de remplacement. Ces numéros constituent l'identifiant des ménages dans les différents questionnaires de l'enquête.

Supposons que le ménage (11) soit absent et que le ménage (23) refuse de répondre. Il faudra alors les remplacer par les ménages 33 et 69 respectivement.